



CAPL D'APPEL DE NOTATION DES CADRES C DU 23/06/2017

Cette année la CAPL de notation, présidée par Mme MAYNAU, s'est déroulée de manière plus sereine comparée à celle de l'an dernier.

La direction nous a informé en début de CAPL (et de manière satisfaite !) du nombre de réserves : 1R2 (bonification de 2 mois) et 5R1 (bonification de 1 mois) dont 2 reliquats de l'année 2016.

L'évaluation concernait 179 agents échelon variable au lieu de 200 agents en 2016 (aucun agent en échelon terminal (impact de PPCR)).

En quelques chiffres :

9 recours à l'Autorité Hiérarchique (13 en 2016) dont 5 portant sur l'attribution de réduction d'ancienneté, la modification des appréciations littérales et/ou du tableau synoptique, et 4 portant uniquement sur l'attribution de réductions.

6 rejets totaux et 3 rejets partiels.

Il y a eu 2 demandes d'entretien auprès de l'autorité hiérarchique.

Après le recours hiérarchique les 9 agents ont continué la procédure en CAPL (12 en 2016).

Au final pour les 4 dossiers défendus par SFP 66 :

3 acceptations partielles avec l'obtention de 2 R1 et 1 R2

Les autres dossiers ont obtenu 3R1 et une modification des appréciations générales

La Direction rendra donc cette année une valorisation R1 au national

Malgré l'insistance des OS, le fait qu'aucune modification n'ai été acceptée sur les demandes portant sur le tableau synoptique ne laisse rien présager de bon pour les années à venir.

En effet, le tableau synoptique et les appréciations générales seront les seuls éléments permettant d'analyser les évolutions et les évaluations des agents.

Ces données seront les seuls critères pour l'examen des dossiers des Listes d'Aptitudes.

Nous vous invitons donc, dès maintenant, à rester vigilants sur votre compte rendu d'évaluation professionnelle.